

Québec, le 25 mai 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai bien reçu les questions inscrites au feuilleton par la députée de Taschereau, M^{me} Catherine Dorion, concernant le comité de travail sur la mise en valeur du patrimoine religieux moderne du Québec.

Je désire vous informer que le ministère de la Culture et des Communications a entrepris plusieurs actions pour donner suite à des recommandations de ce comité, comme la mise en place du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier et du programme visant la requalification des lieux de culte patrimoniaux. Ceux-ci facilitent la concertation avec les municipalités et les propriétaires pour faciliter la restauration et la réutilisation des lieux de culte modernes afin d'assurer leur conservation.

J'ai également signé, le 19 décembre 2019, un avis d'intention de classement pour protéger l'église Saint-Mathias ainsi que son site. Cet immeuble construit en 1964 et 1965 selon les plans de l'architecte Jacques Coutu, dans le secteur d'Arvida, à Saguenay, avait été identifié par le comité de travail comme ayant une valeur patrimoniale exceptionnelle.

... 2

D'autres recommandations du comité ont également été mises en œuvre, notamment la diffusion de données recueillies pendant la campagne d'inventaire au Répertoire du patrimoine culturel québécois (RPCQ) afin de les rendre accessibles au grand public.

Le Ministère analyse encore la meilleure façon de donner suite à certaines autres recommandations du comité. Le rapport du comité pourra être rendu public lorsque cette analyse sera complétée, conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,



NATHALIE ROY

N/Réf. : 37752